

## CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT DE LA CLINIQUE VETERINAIRE DE BELLEVUE, 4 RUE LOUIS BLERIOT 35235 THORIGNE-FOUILLARD

Les présentes Conditions Générales de Fonctionnement (CGF) sont consultables sur le site internet [www.clinique-veterinaire-bellevue.com](http://www.clinique-veterinaire-bellevue.com) et dans la salle d'attente, et peuvent être remises sous format papier à l'accueil de la clinique sur simple demande.

Tout acte effectué au sein de l'établissement de soins est soumis aux présentes CGF.

---

### APPELLATION DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS

Clinique Vétérinaire de Bellevue

4 rue Louis Blériot

35235 Thorigné-Fouillard

Tél : 02 99 04 57 11

Mail : [clinvetbrugerollesnury@orange.fr](mailto:clinvetbrugerollesnury@orange.fr)

Site internet : [www.clinique-veterinaire-bellevue.com](http://www.clinique-veterinaire-bellevue.com)

Notre établissement de soins est classé clinique vétérinaire pour animaux de compagnie conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatif aux établissements de soins et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des vétérinaires.

---

### SOCIETE D'EXERCICE

Société d'exercice : SELARL des Docteurs Brugerolles et Nury. Siret 509 865 838 00015. Capital 62000€.

---

### HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

Horaires d'ouverture de la clinique :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h00, le samedi de 8h30 à 13h00.

Les consultations ont lieu sur rendez-vous.

---

### PERSONNEL AFFECTE AUX SOINS DES ANIMAUX

Personnel vétérinaire :

- Dr Vétérinaire Laurent Brugerolles, diplômé de l'Ecole Vétérinaire de Lyon et de la faculté de Médecine de Lyon, CES Hématologie et Biochimie cliniques animales, CES Ophtalmologie, EPU de cardiologie canine. N° Ordre 11764.
- Dr Vétérinaire Geneviève Nury, diplômée de l'Ecole Vétérinaire de Lyon et de la faculté de Médecine de Lyon, EPU de reproduction canine et insémination artificielle. N° Ordre 13826.

- Dr Nathalie Pyr , dipl m e de l' cole V t rinaire de Nantes et de la Facult  de M decine de Nantes. N  Ordre 14210.

Personnel non v t rinaire :

- Mme Sandy Teston, auxiliaire v t rinaire qualifi e (niveau 4)
- Mr Nicolas Pradel, auxiliaire v t rinaire qualifi  (niveau 4)
- Mme Axelle Bigot, en formation par alternance pour obtenir la qualification d'auxiliaire sp cialis e v t rinaire (niveau 5).

---

## PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE LA CLINIQUE

- Consultations de m decine g n rale (appareils disponibles : tensiom tre,  lectrocardiographe, otoscope, microscope)
- Consultations d'ophtalmologie assur es par le Dr Brugerolles (appareils disponibles : ophtalmoscope direct et indirect, biomicroscope, tonom tre Tonovet ; un compte rendu d mat rialis  est syst matiquement adress  au v t rinaire r f rant).
- Imagerie m dicale :
  - Echographies cardiaques et abdominales assur es par le Dr Nury,  chographe Mindray Vetus 8, doppler couleur (un compte rendu sur support papier ou d mat rialis  est syst matiquement fourni au propri taire et au v t rinaire r f rant).
  - R alisation de radiographies num riques, g n rateur GER200 et capteur plan silicium 43x43 (une copie d mat rialis e des clich s radiographiques est transmise au propri taire sur simple demande).
- Chirurgie de convenance
- Chirurgie gyn cologique
- Chirurgie des tissus mous
- Chirurgie ophtalmologique sous microscope op ratoire Takagi OM-8
- Chirurgie orthop dique.
  - Certaines chirurgies sont confi es avec l'accord du client   des sp cialistes du centre de r f r s Triovet   Rennes.
- Analyses sanguines et urinaires
  - Analyses h matologiques (appareil Vet abc) et biochimiques (appareils Element DC et Eurolyser de Scil)
  - Certaines analyses sont envoy es   un laboratoire v t rinaire externe avec l'accord du client.
- Anesth sies g n rales (fixes et gazeuses)
  - Le protocole anesth sique est choisi en fonction de la nature de la chirurgie, du risque anesth sique li    l'esp ce animale,   la race,   l' ge et aux ant c dents m dicaux de l'animal.
  - La surveillance de l'anesth sie est assur e par le personnel soignant, par l'utilisation d'un d tecteur d'apn e et d'un oxym tre de pouls. La mise sous oxyg ne par masque ou par intubation trach ale est syst matique.
  - Prise en charge de la douleur : une attention particuli re est port e   la pr vention,   la d tection et au traitement de la douleur pendant la chirurgie et en postop ratoire.
- Hospitalisation : Les perfusions sont assur es par des pompes   perfusion   d bit constant. D'autres mat riels comme pousse seringue, tapis chauffant, lampes chauffantes, concentrateur d'oxyg ne sont disponibles.

- Délivrance de médicaments : conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur.
- Vente de produits d'hygiène et d'aliments physiologiques et diététiques.

---

## SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISES

Pendant les heures d'ouverture, les animaux hospitalisés font l'objet d'une surveillance régulière tant par les vétérinaires que par les auxiliaires vétérinaires.

En dehors des horaires d'ouverture, le personnel assure une surveillance régulière mais non continue des animaux hospitalisés. Si une surveillance continue est nécessaire, l'animal est transféré avec l'accord des propriétaires à la Clinique « Vétérinaires 2 Toute Urgence » 265 rue de Châteaugiron 35000 Rennes.

Le propriétaire peut venir rendre visite à son animal à tout moment pendant les heures d'ouverture de la clinique. Les visites ne sont pas permises en dehors des horaires d'ouverture.

---

## PRISE EN CHARGE D'UN ANIMAL CONTAGIEUX

La salle de consultation où a été examiné un animal contagieux est désinfectée dès la sortie de l'animal, avant l'introduction d'un autre patient.

En cas d'hospitalisation, l'animal contagieux est placé dans un local prévu à cet usage. Les mesures d'hygiène nécessaires (désinfection du local et du matériel dédié aux soins de l'animal, changement de tenue par le personnel à l'issue des soins) sont mises en œuvre durant l'hospitalisation et le local est désinfecté après la sortie de l'animal.

---

## PERMANENCE ET CONTINUITÉ DE SOINS

Notre clinique a passé une convention de permanence et de continuité des soins avec la clinique « Vétérinaires 2 Toute Urgence » située 265 rue de Châteaugiron 35000 Rennes. Cette clinique vétérinaire assure les urgences 24h/24 en dehors des horaires d'ouverture de la clinique ainsi que la continuité des soins aux animaux hospitalisés si leur état nécessite une surveillance continue. Les coordonnées de « Vétérinaires 2 Toute Urgence » sont données par le répondeur téléphonique de la clinique et sont affichées sur la porte d'entrée.

---

## ESPECES TRAITÉES

- Chats et chiens
- Lapins et petits rongeurs
- Oiseaux (passereaux et gallinacés)
- Tortues

Nous n'avons pas la compétence et nous ne disposons pas du matériel ou de la responsabilité civile professionnelle pour soigner les équidés, les animaux de rente. Pour ces espèces le client est orienté vers une clinique à activité rurale comme la clinique vétérinaire des Faluns à Saint Grégoire ou la clinique vétérinaire du Cormier à Saint Aubin du Cormier.

---

---

## RISQUE THERAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHESIQUE, RISQUE LIE A LA CONTENTION, CONSENTEMENT ECLAIRE DU CLIENT

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou, dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital de l'animal, par écrit sous la forme d'un contrat de soins.

Notre équipe informera le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière si le comportement agressif de son animal met en danger le personnel soignant ou les personnes présentes. Ces moyens de contention peuvent occasionnellement entraîner une blessure de l'animal. L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

---

## CONTRAT DE SOINS

Toute intervention médicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document ou toute intervention chirurgicale donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins.

Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

---

## DECES DE L'ANIMAL

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation et si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la société Anima care (crématorium animalier de Lécousse, rue Pierre Harel, Lécousse, Tél 02 99 98 97 96) l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération fera l'objet d'une convention d'incinération écrite et signée par le client. Les frais d'incinération seront à la charge du client et seront à régler directement auprès la société.

---

## CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans notre salle d'attente.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact. Dans ce cas, un devis incluant des paliers financiers sera remis au client. Chaque dépassement de palier devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

---

## MODALITES DE REGLEMENT

Les factures sont à régler comptant en fin de consultation ou à la restitution de l'animal au propriétaire.

Des facilités de paiement peuvent exceptionnellement être accordées au cas par cas avec l'accord des dirigeants de l'établissement.

Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation de l'animal pour plusieurs jours, lors de soins de longue durée.

Les modes de règlement acceptés sont : les cartes bancaires, les chèques, les espèces et les virements bancaires.

Un avoir pourra être établi en cas de restitution d'aliments non entamés et achetés depuis moins d'un mois.

---

## LITIGES

- En cas de différend à caractère déontologique :

En cas de litige à caractère déontologique, le Conseil de l'Ordre de Bretagne peut être sollicité :

CRO Bretagne, 53 rue Jules Vallès, 35000 Rennes, tél : 02 99 63 71 95, mail: [cro.bretagne@ordre.veterinaire.fr](mailto:cro.bretagne@ordre.veterinaire.fr)

- En cas de différend financier : Médiateur de la consommation

Le médiateur des litiges de la consommation de la profession de vétérinaire a pour objectif de régler de manière amiable les différends financiers survenant entre tout détenteur d'un animal, client d'un vétérinaire non professionnel et tout vétérinaire inscrit au tableau de l'ordre. Il intervient sur les litiges relatifs aux prestations des vétérinaires (notamment ceux relatifs aux honoraires, à des prestations ou ventes accessoires).

Conformément à l'article L 152-1 du Code de la consommation, en cas de litiges de la consommation vous pouvez contacter le médiateur à l'adresse internet suivante : [mediateur-conso@veterinaire.fr](mailto:mediateur-conso@veterinaire.fr) ou par voie postale : Médiateur de la consommation de la profession de vétérinaire, Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires, 34 rue Bréguet, 75011 PARIS.

---

## RCP

Les coordonnées de la compagnie d'assurance en charge de notre responsabilité civile professionnelle (RCP) sont les suivantes : Abeille assurances N° contrat 78681149

---

## LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES, SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Docteurs Brugerolles Laurent, NURY Geneviève et PYRE Nathalie.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 09/02/2024